



# Conseil Municipal

## Jeudi 19 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 16 octobre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents votants : 22

Nombre de pouvoirs accordés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

**PRESENTS** : Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Cécile CARPENTIER, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTÉ

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2015
- Création / suppression emploi suite avancement de grade
- Tableau des effectifs
- Décision modificative budget commune
- Décision modificative budget assainissement
- Décision modificative budget eau
- Modification de la délibération relative à l'affectation du résultat Eau 2014
- Vote du taux de la taxe d'Aménagement
- Vote du taux de la TCFE
- Avenant relatif à la convention concernant le fonds de concours
- Règlement du marché
- Redevance de modernisation des réseaux de collecte
- Communication des décisions du Maire
- Questions diverses

### Ordre du jour

#### **Délibération 1 / Création / suppression emploi suite avancement de grade**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la CAP du 21/09/2015,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création :

- de trois (3) emplois d'ATSEM PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> CLASSE pour assurer principalement les missions d'ATSEM.
- d'un (1) emploi d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> CLASSE pour assurer principalement les missions

d'agent de médiathèque.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal doit se prononcer sur les éléments suivants :

- la suppression, à compter du 15/12/2015 d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> Classe,
- la suppression, à compter du 15/12/2015 d'un emploi permanent à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> Classe,
- la suppression, à compter du 15/12/2015 d'un emploi permanent à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>) d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>) d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> Classe,
- la suppression, à compter du 15/12/2015 d'un emploi permanent à temps partiel (19.5/35<sup>ème</sup>) d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> Classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps partiel (19.5/35<sup>ème</sup>) d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> Classe
- la suppression, à compter du 19/11/2015 d'un emploi permanent à temps complet d' d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> Classe,

Il est rappelé que l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été créé par votre du conseil municipal le 03/07/2015 (délibération n°22)

#### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création et la suppression de ces emplois suite aux avancements de grade.**

Abstention	Contre	Pour
		22

#### **Délibération 2/ Tableau des effectifs**

Vu la délibération n°14 du 18-09-2015 relative au tableau des effectifs,

Vu la délibération n°1 relative à la suppression et création d'emploi lié aux avancements de grades,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs au 15/12/2015 tels que présentés ci-après :

GRADE	Poste / service
<b><u>Administratifs</u></b>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services emploi fonctionnel
Rédacteur-35/35°	Directrice générale Adjointe – RH
Rédacteur-35/35°	non pourvu

Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Service urbanisme - Etat civil - Accueil
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service archives - communication - Accueil
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Accueil, Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Agent d'accueil
<b><u>TECHNIQUE</u></b>	
Technicien 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service Bâtiment
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	Service espaces verts
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	non pourvu
<b><u>ECOLES ET DIVERS</u></b>	
Animateur- 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe-33/35°	Service de l'école maternelle, garderie

Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Service animation
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe-35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 22/35	Garderie, médiathèque, cantine maternelle
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 32/35°	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 14/35°	non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 14/35°	non pourvu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats aidés dits CAE CUI et les contrats d'apprentissage ne rentrent pas le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le tableau des effectifs tels que présentés.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 3/ Décision modificative budget commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 25 mars 2015 portant sur le vote du budget Commune 2015,  
Vu les dépenses imprévues à réaliser sur certaines opérations d'investissement,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget commune concernant des transferts de dépenses sur les opérations suivantes :

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - préparation	Montant
<b>OP 310- Aménagement quartier Mourauderie Article 2313</b>	- 40 000.00		
<b>OP 140-Ecole Article 21312</b>	+ 40 000.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 4/ Décision modificative budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 25 mars 2015 portant sur le vote du budget Assainissement 2015,  
Vu l'annulation d'une recette d'assainissement 2014,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget assainissement :

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
<b>673 (67)- Titres annulés (sur exercice antérieur)</b>	+ 273.92	<b>7011 (70)- Eau</b>	+273.92
<b>Total Dépenses</b>	<b>+273.92</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>+ 273.92</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 5/ Décision modificative budget eau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la délibération du 25 mars 2015 portant sur le vote du budget Eau 2015,  
 Vu les annulations de recettes d'eau 2014,  
 Vu la régularisation d'écriture comptable liée à l'amortissement des subventions reçues,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget eau :  
**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
<b>6061(011) : Fournitures non stockable</b>	+ 2265.70 €		
<b>622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires</b>	+ 1434.30 €		
<b>673 (67) : Titres annulés sur exercice antérieur</b>	+ 384.68 €		
<b>658(65)- Charges diverses de gestion courante</b>	-4084.68 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>

**Investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
<b>2156 (041)-Matériel spécifique d'exploitation</b>	70.00	<b>203 (041)- Frais d'études</b>	70.00
<b>1391 (040)-Subv d'équipement</b>	227.25		
<b>2315 (23) Installation, matériel et outillage</b>	-227.25	<b>777(042)- Quote part des subventions</b>	227.25
<b>673 (67)- Titres annulés (sur exercice antérieur)</b>	227.25		
<b>Total Dépenses</b>	<b>+ 297.25</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>+297.25</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 6/ Modification de la délibération relative à l'affectation du résultat Eau 2014**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
 Vu le vote du compte administratif eau le 25 mars 2015,  
 Vu le vote de l'affectation du résultat 2014 du budget eau le 25 mars 2015,  
 Vu le vote du budget primitif eau le 25 mars 2015,  
 Vu le souhait d'affecter l'excédent de fonctionnement intégralement en section d'investissement,  
 Vu les écritures comptables passées sur le budget eau, reportant l'excédent de fonctionnement au compte 1068,  
 Vu la délibération relative à l'affectation du résultat présentant une erreur matérielle, mentionnant l'inscription du montant de l'excédent de fonctionnement au compte 002,  
 Considérant qu'il convient de modifier ladite délibération,  
 Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'inscrire l'affectation du résultat au compte 1068, à savoir la somme de 143 560.57 € tel qu'initialement prévu et de modifier la délibération correspondante en conséquence.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la modification de la délibération relative à l'affectation du résultat Eau 2014.

La somme de 143 560.57 € sera bien imputée au compte 1068 du budget Eau 2015.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 7/ Vote du taux de la taxe d'Aménagement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les articles L331-2, L331-5 ; L 331-9, L331-13, L 331-14 du Code de l'Urbanisme,  
 Vu la délibération n°01/2209201 fixant à 4% le taux de la taxe d'aménagement et l'exonération totale de cette taxe pour les locaux d'habitation et d'hébergements mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) ;  
 Vu la délibération n° 12/24-10-2014 renouvelant le taux de la taxe d'aménagement à 4%,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement et d'exonérer les locaux d'habitation et d'hébergements mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, cette proposition.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 8/ Vote du taux de la TCFE**

Suite à la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité désormais fondée sur un nouveau cadre juridique.

Vu l'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 7 Décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2224-31 et L.2333-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 Août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (0.2.4.6.8, 8.5)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de fixer à 4 le taux de la TCFE pour une application au 1er janvier 2017.

Abstention	Contre	Pour
3		19

**Délibération 9/ Avenant relatif à la convention concernant le fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n°26 du 18 septembre 2015 relative à la signature de la convention avec la communauté de Communes du Val Vert du Clain relative au fond de concours voirie,  
 Vu les travaux engagés en 2015,  
 Vu les subventions perçues relatives à ces travaux,  
 Vu le montant du fonds de concours se trouvant amenuisé,  
 Considérant qu'il convient de signer un avenant à cette convention afin de régulariser le montant à verser à la CCVVC,  
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un avenant à la convention indiquant que la commune doit verser la somme de 88 014.75 € à la CCVVC pour la participation au fonds de concours voirie 2015 au lieu des 117 353 € initialement prévus.  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la signature de cet avenant.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 10/ Règlement du marché**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la loi 69-3 du 3 janvier 1969 définissant les activités ambulantes,  
 Vu la circulaire 74-34 du 16 janvier 1974,  
 Vu la proposition de Damien AUBRION et de la commission Développement Economique, Commerce, Artisanat,  
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement du marché.  
 Après lecture, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement du marché.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 11/ Redevance de modernisation des réseaux de collecte**

Après avoir rappelé le contexte contraint du budget annexe « Assainissement », et après avoir pris note de la nature de la redevance de modernisation des réseaux de collecte (redevance due par toute personne raccordée ou raccordable à un réseau d'assainissement collectif),

Monsieur le Maire propose de transférer cette redevance au budget annexe de l'eau pour un montant de 23 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le transfert de cette redevance sur le budget assainissement.

Abstention	Contre	Pour
		22

\*\*\*\*\*

**Communication des décisions du Maire**

N°	Date	Objet
2015-01	17/04/2015	Signature d'une convention pour une mission de conseil de «préfiguration d'une action de participation des habitants », pour un montant de 5500€ TTC.



2015-02	23/04/2015	Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val Vert du Clain concernant le remboursement des travaux accessoires à la voirie réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'esplanade à Dissay.
2015-03	23/04/2015	Signature d'une convention avec l'association Midi 12 concernant la mise à disposition du local et de la grange de la Mourauderie.
2015-04	27/04/2015	Signature d'une convention d'assistance technique et de conseil en marchés publics d'assurances avec l'entreprise PMH Conseils pour un montant de 3500 euros TTC.
2015-05	07/05/2015	Signature d'un contrat de prestation de balayage de la voirie avec la ville de Jaunay Clan pour un montant annuel de 15 600.00 euros TTC.
2015-06	19/05/2015	Virement de crédit sur le budget EAU 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-02 comme suit: 022 dépenses imprévues -726,40€ C/673 titres annulés (sur exercices précédents )+726,20€
2015-07	20/05/2015	Virement de crédit, sur le budget ASSAINISSEMENT 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-02 comme suit : 020- Dépenses imprévues -2800€ OP 1010- C/2315 installations matériel et outillage technique +2800€
2015-08	05/06/2015	Virement de crédit, sur le budget EAU 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-04 comme suit : 022 Dépenses imprévues -397,78€ C/673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) +397,78€
2015-09	08/06/2015	Virement de crédit, sur le budget COMMUNE 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-02 comme suit : 020 Dépenses imprévues -835,64€ Opération: 110 Environnement, compte 21888 autres, immobilisations corporelles +835,64€
2015-10	15/07/2015	Signature d'une convention prestataire Chèque-Vacances et d'un contrat d'affiliation au CRCESU pour l'accueil de Loisirs sans Hébergement de Puygremier à Dissay.
2015-11	23/03/2015	Virement de crédit, sur le budget ASSAINISSEMENT 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-05 comme suit : 020 Dépenses imprévues -929,62€ C/2156 matériel spécifique d'exploitation +929,62€
2015-12	23/09/2015	Virement de crédit, sur le budget EAU 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-06 comme suit : 022 Dépenses imprévues -737€ C/615 Entretien et réparations +737€
2015-13	01/10/2015	Virement de crédit, sur le budget COMMUNE 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-05 comme suit : 022 Dépenses Imprévues -218€ C/673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) +218€
2015-14	07/10/2015	Virement de crédit, sur le budget COMMUNE 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-06 comme suit : 022 Dépenses imprévues -10496,18€ C/673 Titres annulés (sur autres exercices) +10496,18€

2015-15	16/10/2015	Virement de crédit, sur le budget ASSAINISSEMENT 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-06 comme suit : 020 Dépenses imprévues -1522,08€ C/2156 Matériel spécifique d'exploitation +1522,08€
2015-16	12/11/2015	Signature d'un avenant au contrat relatif à une mission de conseil de « préfiguration d'une action de participation des habitants » conclu le 21 novembre 2014. Cet avenant porte sur des modifications méthodologiques.
2015-17	03/12/2015	Virement de crédit, sur le budget ASSAINISSEMENT 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-06 comme suit : 020 Dépenses imprévues -6893,33€ C/2156 Matériel spécifique d'exploitation +6893,33€
2015-18	03/12/2015	Virement de crédit, sur le budget COMMUNE 2015, par le biais de la décision modificative n° 2015-06 comme suit : 022 Dépenses imprévues -70 000€ C/012 Charges de personnels +70 000€
2015-19	03/12/2015	De signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un quartier situé Rue des Bouleaux à Dissay avec l'entreprise Urban'ism, mandataire du groupement, pour un montant de 24765.00€ TTC.
2015-20	16/10/2015	De signer un marché de travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école Paul Emile Victor avec l'entreprise HD Bâtiment, mandataire du groupement, pour un montant de 35 648.90 € TTC.
2015-21	16/10/2015	De signer un avenant au marché de travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école Paul Emile Victor avec l'entreprise HD Bâtiment, mandataire du groupement, pour un montant de 2575.20 € TTC. Cet avenant concerne des travaux complémentaires en plus-value et en moins-value.

### Questions Diverses

Monsieur Laurent POUPIN indique des stationnements gênants et réguliers devant le monument aux morts. Il fait également part du problème des poubelles non rentrées par les administrés sur cette même place. Monsieur le Maire informe que les riverains sont informés, à chaque cérémonie, de la nécessité de déplacer leurs véhicules. Seules quelques personnes n'en tiennent pas compte. Les mêmes riverains disposent un espace prévu pour les containers mais ne le respecte pas.

Monsieur Laurent POUPIN mentionne qu'il reste un trou à reboucher rue de la Mothe et remercie les services techniques pour le travail effectué sur le reste de la voirie.

Monsieur Laurent POUPIN félicite l'éclairage mis en place sur le parvis de la salle polyvalente.

Monsieur Sébastien PERE demande que le panneau « Stop » soit réinstallé à la Cormaillère.

Madame Virginie DOMINOT informe qu'un abribus est détérioré aux Daumonts. Elle fait également part de la demande de la buraliste de mettre un cendrier devant son commerce.

Madame Virginie DOMINOT demande si un local poubelle peut être réalisé à côté de la maison des associations. Monsieur le Maire indique que cette opération est prévue sur le budget 2016.

Madame Virginie DOMINOT remercie les services techniques pour l'enlèvement des déchets à la ZNIEFF.

Madame Cécile CARPENTIER demande s'il peut être fait un appel au civisme dans « Dissay les échos » afin de demander aux habitants de ne pas jeter leurs mégots dans l'enceinte des abribus.

Madame Laëtitia BOURSIER demande si un panneau publicitaire accroché à un poteau électrique et se trouvant rue de Bellevue peut être enlevé.

### **Informations du maire**

Monsieur le Maire indique avoir signé le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue des Bouleaux. Il fait part à l'assemblée de la rencontre ayant eu lieu ce même jour avec le bureau d'études retenu. En mentionnant que l'objectif est de pouvoir retenir un scénario dans les 6 mois et commencer la commercialisation des terrains fin 2016, début 2017 au plus tard.

Monsieur le Maire indique avoir reçu en rendez-vous le Directeur des relations avec les collectivités de la Poste, ce dernier étant venue lui annoncer une nouvelle organisation à compter du mois de mars 2016. Au vu de la baisse de fréquentation du bureau de Poste de DISSAY et des réorganisations internes lancées par l'entreprise, cette dernière se voit obligée de réduire les heures d'ouverture du bureau à 25heures/ semaine contre 32 heures actuellement. Deux scénarios ont par conséquent été présentés à Monsieur le Maire en lui demandant de leur faire part de sa préférence :

**Scénario 1** : avec fermeture le jeudi après-midi et le samedi matin

**Scénario 2** : avec fermeture le lundi

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée son avis sur ce sujet. Après discussion, il est proposé de retenir le scénario 2 en précisant que ce choix est cohérent avec le choix de la municipalité de mettre le marché uniquement le samedi et de permettre aux personnes, actives la semaine, de pouvoir continuer à utiliser le bureau de Poste le samedi.

Monsieur le Maire annonce l'organisation des élections régionales et le planning de permanence de tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 00h40.